

Paris le 5 mars 2015

Objet : Transposition des Directives Marchés publics et Concessions

Monsieur le Premier ministre,

Le Collectif des associations citoyennes, qui regroupe 60 réseaux associatifs nationaux et plusieurs milliers d'associations locales, tient à vous faire part de ses préoccupations au sujet de l'ordonnance de transposition de la Directive 2014/23/UE dite Directive « Concessions ».

Cette ordonnance est autorisée en application de l'article 57 du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron). Mais, alors que l'article 57 de cette loi n'habilite le gouvernement qu'à transposer la Directive 2014/23/UE, le projet d'ordonnance vise également la Directive Marchés publics (2014/25/UE) et la Directive sur la coordination des marchés de travaux (2009/81/UE). Cette extension crée une confusion dans le texte. En effet, celui-ci, en assimilant les concessions à des marchés publics, méconnaît de ce fait l'existence de missions de service public et la notion de service public elle-même, comme le détail la note jointe en annexe.

Par ailleurs, la rédaction de l'article 8-2 de ce projet, qui définit les pouvoirs adjudicateurs (soumis à l'obligation de passer des marchés publics pour leurs achats), tend à définir toutes les associations qui reçoivent majoritairement des financements publics comme des autorités adjudicatrices, comme si elles étaient des personnes morales de droit public. Cette extension entraînerait, si elle était confirmée, une paralysie de toute une partie de l'action associative. Pourquoi ne pas reprendre tout simplement la rédaction de la Directive ?

Enfin, alors que les autorités françaises ont plaidé avec succès pour qu'au niveau européen les critères d'attribution d'un marché public puissent inclure des critères sociaux et environnementaux dans la définition de l'offre économiquement la plus avantageuse, la rédaction de l'article 45 du projet ne reprend pas ces avancées et laisse entendre que l'offre économiquement la plus avantageuse est nécessairement la moins-disant sur les prix. Cette rédaction est contradictoire avec de nombreuses déclarations gouvernementales.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de ces préoccupations, et vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Jean-Claude Boual

Président du Collectif des associations citoyennes